

Image not found or type unknown



carte professionnelle et assurance

Par **mazzella**, le **09/12/2010 à 20:08**

bonjour,

je signe un CDI en tant que prof de tennis dans un club de tennis.

il m est demandé,aux fins d affichage obligatoire dans le club,ma carte professionnelle et une assurance privée car je dispenserai aussi en libéral.

je pensais que l affichage de mon BE suffisait,la demande des dirigeants du club est elle legalement valable?

et en vertu de quels articles reglementaires ?

merci de vos réponse